

... si, dans l'intérêt des relations fédérales-provinciales, la politique du gouvernement est toujours d'obtenir l'approbation des provinces au sujet des politiques qui les touchent directement avant d'aller de l'avant avec celles-ci?

Le premier ministre a répondu comme d'habitude: «D'obtenir l'approbation des provinces quand?» A quoi j'ai répliqué: «Avant d'aller de l'avant avec les politiques.» Le premier ministre a alors demandé: «De quelles politiques le député parle-t-il?»

**M. l'Orateur:** A l'ordre je vous prie. Plaît-il au député de nous dire quel point du Règlement il invoque? Voudrait-il se rasseoir un moment? Je crois que les députés ont la responsabilité envers leurs collègues d'être aussi brefs que possible lorsqu'ils invoquent le Règlement durant la période des questions.

**M. Korchinski:** Je comprends, monsieur l'Orateur. Qu'il me soit permis de continuer. Je signale que la réponse définitive du premier ministre, cette fois-là, a été la suivante:

Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture m'informe qu'il n'y a pas d'opposition, que les provinces sont d'accord avec le programme.

J'ai examiné un communiqué du ministère canadien de l'Agriculture, en date du 14 février. Le ministre aurait dit:

Nous espérons que les provinces se joindraient à nous pour la réalisation de ce programme fédéral-provincial, mais l'accord n'a pas été possible en dépit d'une année de négociations et de rencontres.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois interrompre le député. Il a la parole depuis un bon moment et il n'a pas encore indiqué en quoi il invoque le Règlement. Jusqu'ici, il semble simplement qu'il y ait désaccord sur ce qui aurait pu être dit à la Chambre dans une réponse. Cela ne peut justifier un rappel au Règlement.

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de vous et auprès de la Chambre. Il semble qu'une réponse prêtant à confusion ait été fournie, de propos délibéré ou autrement, et je voudrais que la situation soit rectifiée. J'aimerais savoir quelle réponse était appropriée à ce moment-là.

**M. l'Orateur:** Le député d'Oshawa-Whitby a la parole.

\* \* \*

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

#### LA REVISION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'INDEMNITÉ DE DÉPART ET AUX CONGÉS PAYÉS

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire qui découle d'une question antérieure sur les modifications aux règlements de l'assurance-chômage. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut-il annoncer à la Chambre des modifications à ces règlements qui tiendraient compte des plaintes formulées à propos du rapport entre l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations d'assurance-chômage qu'un employé peut retirer?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'ai revu les règlements et je dois dire catégoriquement que je n'entends ni verser des prestations d'assurance-chômage à un employé en vacance, ni modifier les règlements de telle sorte que le régime d'assurance-chômage, qui est bien un genre d'as-

[M. Korchinski.]

surance, ne devienne rien de plus qu'un régime d'assistance sociale. D'autre part, nous sommes en train de revoir le règlement pour voir si quelque tort n'a pas été causé par inadvertance à certaines catégories de travailleurs. Si je tire la conclusion que ces règlements peuvent être modifiés sans déroger au principe de l'assurance, je serai alors prêt à proposer des modifications.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

#### L'ATTRIBUTION DES POUVOIRS D'IMPOSER ET LA HAUSSE DES FRAIS DES MUNICIPALITÉS

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Monsieur l'Orateur, j'avais une question pour le ministre des Finances qui devait être ici aujourd'hui. Vu son absence, et celle du premier ministre maintenant, permettez-moi de l'adresser au premier ministre suppléant. Comme les prix à Saint-Jean, Terre-Neuve, Ottawa et Toronto, entre autres, ont accusé une hausse de plus de 4 p. 100 depuis un an, le gouvernement est-il prêt à reconsidérer la répartition des impôts avec les provinces et les villes en vue de remédier en partie à la hausse des frais et des services municipaux?

**M. l'Orateur:** J'espère que le ministre pourra répondre brièvement à cette question car elle est d'une portée très étendue. Je doute qu'il puisse y répondre pendant la période des questions.

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, il va de soi que le gouvernement s'inquiète de la hausse des prix, mais je doute qu'il y ait vraiment une relation marquée entre le coût des services gouvernementaux dans ces villes et la hausse locale du coût de la vie.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

#### LES PORCS—LES SUBVENTIONS AUX GROUPES D'ÉLEVEURS QUI VEULENT ACHETER DES GRAINS DE PROVENDE À MEILLEUR COMPTE

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre de l'Agriculture une question supplémentaire à celle que posait hier mon honorable collègue, l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert).

Parfois, plusieurs éleveurs de porcs se groupent en vue d'obtenir à meilleur compte la nourriture destinée aux porcs. L'honorable ministre pourrait-il dire si les règlements du nouveau programme, prévoyant une subvention de \$5 le porc, à l'indice 100, et davantage lors de l'abatage, et ce jusqu'à concurrence de \$1,000 annuellement par éleveur, s'applique également à chacun des éleveurs de porcs ainsi groupés?

[Traduction]

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, nous demandons tout simplement à ceux qui présentent une demande, lorsque les ventes ont été faites sous un seul nom, qu'il s'agisse d'une société ou d'une association, de nous donner des renseignements complets